

## MIGRATIONS ET PARCOURS D'EXIL: LES FEMMES S'IMPOSENT

Estelle Krzeslo\*

L'une des caractéristiques des nouvelles migrations internationales est la part majeure qu'y occupent les femmes. Actuellement, les migrations féminines sont des migrations actives. Les femmes participent au projet migratoire et sont désormais décidées à conquérir leur autonomie en se servant précisément de la migration comme tremplin. Car les femmes d'aujourd'hui ne peuvent plus être tenues à l'écart des événements du monde, jusqu'aux régions les plus reculées, elles ont eu accès à l'école et aux moyens d'information mondialisés, même si, moins que les hommes, elles n'arrivent pas à faire reconnaître leur diplôme dans les pays d'accueil. Dans le passé leur parcours migratoire était tracé d'avance. S'agissant du projet migratoire des femmes, tout concourt à l'entraver comme s'il n'était pas légitime qu'une femme prenne seule une décision engageant sa vie.

**Mots clés:** Migrations; Femmes; Inégalités; Marché Du Travail; Trajectoires D'insertion.

*One of the characteristics in new international migrations is the major feminine presence. Nowadays, the women's migrations are active. They participate in the migratory project and they are decided to conquer autonomy serving themselves precisely from migration as a diving board. In fact, women can not be excluded anymore from the world's events; because, even in the most isolated areas of the planet they had access to school and to ways of getting global information, even when they get, less than men, the recognition of their diplomas. In the past, the migratory project of women was previously planned. Concerning the women's migratory project, everything contributes to find obstacles, as if it were not authentic that a woman could take a decision by herself that she could strive for her life.*

**Keywords:** Migration; Women; Inequalities; Labor Market; Inclusion Routes.

---

\* Licenciée en philologie romane, chargée de recherche au Centre de Sociologie du travail, de l'Emploi et de la formation de l'Université libre de Bruxelles et chargée d'exercice en sciences politiques. Domaines de recherche actuels: évolution de la protection sociale au niveau national et européen, migrations et marché du travail, problèmes d'organisation du travail, relations sociales et professionnelles, restructurations d'entreprises. Pour le moment, nous montons un nouveau projet sur la gestion du marché du travail par la mobilité internationale des travailleurs, avec notre réseau européen et des collègues de Chine et de Turquie.

## Changer la perspective

Dans son rapport annuel pour 2005, le Fonds des Nations Unies pour la population indique que le nombre de femmes migrantes dépassait celui des hommes dans trois des cinq continents (à l'exception de l'Asie et de l'Afrique).

Mais pour différencier les migrations d'hier et d'aujourd'hui, il ne suffit pas de constater que les femmes y sont aussi nombreuses, quelquefois plus nombreuses que les hommes parmi les personnes qui se sont engagées dans un projet de migration.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les femmes ont toujours représenté une part importante des cohortes de migrants partant vers l'Europe, l'Australie, les Etats Unis, destinations emblématiques des destins migratoires. Mais cette part féminine a été longtemps masquée par la figure de l'homme comme personnification du type migrant.

Aussi, pour que puisse être dévoilée la spécificité de l'expérience féminine des migrations, tout un travail de correction du regard a dû être entrepris qui a permis d'introduire la dimension de genre dans l'analyse de l'expérience migratoire.

Autrement dit, il a fallu retrouver les racines de cette représentation sociale dominante, et donc revenir à l'histoire. En Europe occidentale en effet, dans les pays d'immigration ancienne comme la Belgique, la France, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, etc., la représentation sociale dominante de la migration s'est essentiellement forgée aux lendemains de la deuxième guerre mondiale. Après avoir connu l'occupation, les pillages, les déportations et les troubles sociaux, les pays ont entrepris une vaste reconstruction en s'appuyant sur une main d'œuvre étrangère, plus soumise et moins coûteuse. Issus des pays méditerranéens (et quelque fois de l'Europe centrale), ces travailleurs ont été affectés dans un premier temps aux mines et à l'industrie lourde. Avec le temps, progressivement, ils se sont plutôt bien intégrés dans la classe ouvrière de la plupart des pays d'Europe, au point de s'assimiler quasi totalement avec les populations locales.

L'image de l'immigré que cette histoire a construite est donc devenue celle de l'ouvrier par excellence, le mâle, le costaud, apprenant le métier sur le chantier. En attendant l'autorisation de faire venir épouse et enfants pour vivre en "famille", l'ouvrier étranger, l'immigré est un célibataire assez machiste.

C'est dans son ombre qu'apparaît la femme migrante, une migrante "au second degré", généralement non volontaire. Elle n'a pas d'image propre, ou, plus précisément, est intégrée dans l'image du collectif "la famille" dont elle est le pivot. Sa présence fait de l'homme un "chef de famille".

Dans ce scénario dominant jusqu'aux années 1970, une femme immigrée, même installée dans le pays d'accueil depuis des années, est en dehors du monde du travail.<sup>1</sup> N'étant migrante que par procuration, elle n'est censée avoir ni projet, ni désir propre par rapport au pays d'accueil. Dans la confrontation tradition-modernité, cette image de la femme illustre la vie enfermée du ménage par opposition à la vie libérée du travail qui est l'univers des hommes. Ceci pour parfaire l'image masculine du migrant.

A l'heure actuelle, cette représentation est devenue non seulement obsolète mais aussi erronée même s'il reste un nombre important de femmes qui sont parties en émigration à la demande de leur époux. Mais même dans ce scénario, les femmes ne sont plus les seconds rôles.

### Construction du modèle

Pour ce qui concerne la Belgique – mais le cas s'applique aux autres pays à des moments différents, c'est le modèle de l'homme comme initiateur et acteur principal prenant la décision et se faisant accompagner ou suivre par une famille composée d'une épouse et d'enfants qui s'est imposé aux Autorités pour déterminer le mode de légalisation et de régulation des flux migratoires, depuis l'origine (les premières mesures de contrôle du marché du travail en Belgique datent de la fin des années 30) et jusqu'à la fermeture des frontières en 1974.

Bien qu'elle n'ait jamais été exclusive<sup>2</sup>, cette forme emblématique a persisté pour fixer les cadres de l'accès au territoire, pour attribuer un statut personnel et définir les droits des autres membres de la famille: pour le travailleur immigré que la famille a rejointe, la femme qu'il nourrit, les enfants qu'il élève sont des "ayant droits".

Lorsque des femmes ont pu devenir des sujets et non des objets de la migration, lorsque les flux se sont révélés hétérogènes sur le plan géographique (avec des directions est-ouest, en plus des directions sud nord), sur le plan socio professionnel, avec des populations bien scolarisées et diplômées, sur le plan culturel, avec des exigences de respect pour les us et coutumes nationaux, ce schéma s'est vu ébranlé.

Pour ce qui concerne la Belgique en particulier, son inadéquation est devenue patente à l'occasion de l'opération de régularisation collective qui

<sup>1</sup> Dans la réalité, un certain nombre de ces femmes travaillent ne fut-ce que quelques heures parce que le ménage a besoin d'argent. Mais ce travail n'est pas considéré comme un emploi, c'est une activité d'appoint pour femmes.

<sup>2</sup> On a sans doute oublié que toutes les vagues migratoires ont comporté leur part de femmes indépendantes, qu'il s'agisse d'étudiantes interdites d'études, de militantes politiques, et de travailleuses de toute sorte. On n'est donc pas devant un phénomène totalement inédit, mais qui n'a guère été pris en considération, sauf par des historiennes féministes. Lire GOLDMAN, Emma. *Epopée d'une anarchiste*.

a été lancée en 1999-2000. Cette opération qui a été dite *one shot* a eu des effets multiples et plus inattendus: elle a fait sortir de l'ombre quelque 60.000 personnes, ce qui était son objectif, mais elle a aussi changé la représentation des réfugiés et migrants qu'avaient les responsables politiques, bien plus qu'ils ne le reconnaissent et elle a, par là, influencé la décision politique.

Cette régularisation collective accouchée dans la douleur et les conflits aurait pu augurer d'une évolution de la politique migratoire, puisqu'elle mettait au jour les dysfonctionnements que l'inadéquation de la réglementation avait provoqués.

Mais s'il y a eu une certaine prise de conscience d'une présence inhabituelle de femmes et surtout d'enfants seuls, l'autorité politique n'est pas encore arrivée à sortir de son schéma patriarcal. Mais elle l'a en quelque sorte sophistiqué: la femme n'est plus seulement l'épouse de... et la mère d'enfants légitimes, elle est aussi un parent isolé, elle est aussi une proie sexuelle: la prise en compte d'une perspective de genre aujourd'hui, ce sont les mesures de protection de l'enfance (la maman) ou la répression du trafic des êtres humains (la putain).

Il reste encore à baliser un terrain pour prendre la femme comme une travailleuse autonome.

### **La dimension du genre: changement de perspective**

Il a fallu en réalité, que les recherches féministes questionnent les travaux des spécialistes des migrations dont l'objet principal était le destin des "travailleurs immigrés", sous entendant par là que seuls, valaient une histoire, les hommes qui étaient venus apporter leur force de travail dans le pays d'accueil. Citons à titre d'exemple, pour la Belgique, l'ouvrage du sociologue A. Martens, "Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970".<sup>3</sup> Tout à fait innovant au moment de sa parution, cet ouvrage garde la trace du point de vue dominant de l'époque.

La prise en compte de la dimension de genre a permis prendre la mesure des transformations du monde qui affleurent dans les nouveaux mouvements migratoires, notamment la place grandissante des femmes et des problématiques qui leur sont liées dans les sociétés d'aujourd'hui. Elle permet notamment la reconnaissance et l'analyse de la spécificité des trajectoires, de la distribution des responsabilités et des charges, et également de la dynamique des différenciations des stratégies entre hommes et femmes à l'égard des sociétés d'accueil.

<sup>3</sup> MARTENS, Albert. *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970.

## Les limites de la réflexion

Nous n'aurons pas la prétention de donner une réponse aux nouvelles questions que pose cette évolution du modèle du migrant de par le monde.

Les observations et les interrogations que nous sommes capables de formuler à notre niveau, ont trouvé leur source dans quelques enquêtes réalisées ces dernières années à l'aide d'entretiens avec des femmes migrantes récentes (installées depuis moins de cinq ans en Belgique) et qui suivent diverses formations (professionnelles, linguistiques). Celles-ci ont l'espoir de devenir capables de se trouver un emploi rémunéré et déclaré (légal).

Nous avons cherché à donner sens aux informations ainsi recueillies en les replaçant dans leur perspective historique et sociologique. Et pour ce faire, nous nous sommes référés à quelques études sur les migrations féminines, mais aussi à la familiarité que nous avons avec l'histoire politique et socio-économique de la Belgique et de l'ensemble de l'Europe occidentale au cours de la deuxième moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle.

De fait, ces expériences individuelles que nous restituons ces entretiens individuels ne seront validées que dans la mesure où nous sommes capables de les mettre en rapport avec l'expérience collective des groupes successifs d'immigrants qui se sont installés, *nolens volens*, dans ce petit pays situé au cœur d'une Europe éternelle terre d'asile dont l'hospitalité varie au gré des circonstances et les moments.

### Première partie: nouvelles figures

Il est habituel de rappeler que la dernière vague migratoire reconnue en Europe est celle des trente années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. On parle des trente glorieuses, période bénie qui ne connaissait pas le chômage et au cours de laquelle les entreprises en demande de main d'œuvre, poussaient les gouvernements à maintenir leurs frontières ouvertes.

Il s'agit en réalité d'une histoire reconstruite qui part d'un raisonnement largement répandu dans les populations des pays d'accueil selon lequel le pays ne doit accepter de migrants que pour combler la pénurie de main d'œuvre. Ce qui implique que la seule légitimité des migrations est le travail. Pas de travail, pas de migrants.

Néanmoins, on va aussi regarder comme acceptable la catégorie des étrangers réfugiés à la recherche d'une protection. C'est le sens de la convention de Genève de 1951 à laquelle tous les pays ont adhéré suite

au traumatisme causé par les exodes successifs qui ont précédé et suivi la deuxième guerre mondiale. On songe ici à la fuite des républicains d'Espagne de 1939, à celle des Juifs pourchassés dans les pays occupés, mais aussi aux personnes déplacées dans le chaos de la défaite allemande et de la libération des camps et, par la suite, aux citoyens fuyant les dictatures d'Amérique Latine et d'ailleurs.

Or, même si les flux de réfugiés ont aujourd'hui pris des proportions gigantesques et que les guerres et les massacres se sont multipliés de par le monde, la distinction traditionnelle entre les deux modalités de migration, la migration politique et la migration "de travail", ou migration "économique" s'avère totalement révolue. On l'observe au niveau des chiffres, quand on constate que le nombre de demandes d'un pays donné augmente lors de l'éclatement d'un coup d'état, d'une guerre civile et de conflits locaux et qu'il diminue ensuite, la paix rétablie.

On désigne alors comme "réfugiés économiques" ceux qui ont tout perdu dans ces conflits, pour les distinguer des "politiques", lesquels ont aussi tout perdu dans le conflit, mais y ont pris part et en sortent vaincus.

La distinction est d'autant plus obsolète qu'a surgi une nouvelle catégorie de demandeurs qui, comme les autres, ont tout perdu mais à la suite d'une catastrophe écologique, suscitée par l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles d'un pays au profit d'une catégorie de privilégiés et provoquant la ruine des habitants. Ces derniers seraient des "réfugiés écologiques".

Le Conseil de l'Europe, a entendu une proposition de certains de ses membres, datée du 23 octobre 2006 (doc. 11084) qui fait état de quelques données chiffrées et de considérations d'ordre générale. Nous citons:

(...) les projections réalisées à partir des estimations basses laissent entrevoir que ce chiffre [des réfugiés écologiques] pourrait passer à 25 millions d'ici 2010 pour atteindre 150 millions en 2050 (estimation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Dans ce contexte, les migrations des réfugiés écologiques pourraient devenir l'un des plus grands défis démographiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'un des problèmes majeurs posés par cette catégorie de personnes est qu'elles viennent essentiellement de pays pauvres, en voie de développement, dépendant fortement de l'agriculture. De fait, plus de 90% de l'ensemble des décès imputables à des désastres naturels ont lieu dans les pays en développement. En l'absence de tout mécanisme juridique assurant leur protection, les réfugiés écologiques risquent fort d'être considérés à l'avenir, comme des migrants économiques.<sup>4</sup>

Arrivés ici, tous deviennent des demandeurs d'asile qui sont issus de toutes les parties du monde.

Nous donnons ici, à titre indicatif quelques chiffres qui illustrent l'interpénétration de l'économique et du politique s'agissant des demandes d'asiles enregistrées en Belgique au cours de ces vingt dernières années.

Le nombre de réfugiés venant du Ghana passe de plus de 1542 personnes en 1990 à 17 personnes en 2002. Plus intéressant est le chiffre des réfugiés venant du Rwanda: en 1993, ils sont 65, l'an d'après 674. Le point d'orgue est 1998, avec 1070 personnes. Rappelons que les victimes du génocide de 1994 ont souvent erré en Afrique pendant deux ou trois ans, avant d'avoir la possibilité d'entrer en Europe. Cela dit, les demandeurs d'asile rwandais présents en Belgique ne sont pas seulement des victimes, mais aussi des responsables.<sup>5</sup>

D'Amérique Latine, dans les années 80, les demandes d'asile les plus nombreuses venaient du Chili. Depuis 2000, les Colombiens sont les plus nombreux. Du Brésil,<sup>6</sup> le nombre de demandes d'asile est resté très faible depuis 1985, moins de 10 demandes par an car le pays est considéré comme démocratique.

Enfin, pour l'Europe, la transformation du régime en Russie a fait passer le nombre des demandes d'asile de 224 en 1998 à 3462 en 2000. Les réfugiés kosovars ont été entre plus de 4400 en 1998 et ce nombre a presque doublé au plus fort de la guerre l'année suivante. Du reste un statut spécial a été créé pour cette catégorie de migrants.

Brefs, les fluctuations du nombre des demandes suivent la géographie des guerres et des désordres qui s'ensuivent.

Cette confusion entre catégories est surtout un problème pour les administrations des pays d'accueil, mais elle mérite d'être signalée parce qu'elle montre que ces administrations non seulement n'ont pas été adaptées aux nouveaux modèles de migration mais qu'elles s'en sont servies pour réduire les possibilités d'asile en élevant des barrières supplémentaires.

Mais, pour les femmes en particulier, une telle confusion comporte

<sup>4</sup> Inutile de souligner que le nombre de femmes concernées par ce nouveau risque social sera supérieur à celui des hommes, car dans les pays concernés, c'est l'agriculture qui sera la première ruinée et celle-ci est une affaire de femmes.

<sup>5</sup> Ces chiffres, produits par l'administration, ne concernent que les réfugiés ayant introduit une demande d'asile politique. Ils ne prennent pas en compte les entrées au titre du "regroupement familial" ou pour tout autre motif, bien plus importants. Ce qui revient à dire qu'il ne faut pas les considérer comme indicatifs du nombre de ces personnes présentes sur le territoire.

<sup>6</sup> Selon les statistiques officielles des étrangers présents sur le territoire en Belgique en avril 2006, les Brésiliens sont au nombre de 2915 sur 1.437.000 étrangers (réguliers), dans un pays d'à peu près 10.000.000 personnes. Ce faible nombre laisse penser que la majorité des Brésiliens vivant en Belgique est dans une situation irrégulière.

des risques dans la mesure où elles sont, de par leur rôle social, au cœur du croisement entre migrations de refuge et migrations de travail tant il est vrai qu'en toutes circonstances elles sont les premières victimes.

En effet, lorsqu'une agricultrice se voit privée de ressources suite à une inondation, une femme médecin interdite d'exercice suite à un coup d'état, une femme ingénieure licenciée suite à un changement de régime politique, répudiée après un mauvais mariage, cette femme relève t-elle de l'asile politique, du refuge économique, écologique?

Qu'elles soient "émancipées", comme on disait jadis pour celles qui n'étaient pas soumises à leur conjoint ou leur famille, mais qui signifie aujourd'hui en plus de gagner les ressources suffisantes pour prendre charge une famille, des enfants, ou bien qu'elles soient dépendantes, comme ces femmes accompagnant leur conjoint dans la migration, lorsque le danger surgit, les femmes sont inévitablement soit des cibles, soit des victimes.<sup>7</sup>

Dans tous les cas, ayant été volontairement ou non amenées à émigrer, les femmes devront se trouver une nouvelle situation et chercher à refaire leur vie ailleurs.

Aussi, de par leur situation dans la famille et dans la société, c'est elles qui incarnent le mieux cette nouvelle figure de la migration.

Ajoutons que cette difficulté à les situer dans une de ces catégories de réfugiés nous semble être partiellement responsable de leur relative "invisibilité".

Ceci conduit à penser qu'il convient de regarder les migrations féminines d'un autre œil, un œil expert en matière d'analyse des nouveaux désordres du monde, un monde dans lequel il est difficile de dire si les gens fuient la misère ou cherchent refuge tant l'une et l'autre sont étroitement liés.

### **Le chemin parsemé d'embûches**

Quelle que soit l'époque, il est toujours plus difficile d'émigrer pour une femme que pour un homme.

Sur le plan symbolique, pour la société dont elle est issue comme pour elle-même, une femme qui émigre volontairement va à contre courant, et se met en porte à faux comme quelqu'un qui aurait quelque chose à se reprocher ou qui aurait refusé la responsabilité que la société (ou la famille) lui assigne.

S'il paraît de l'ordre des choses que le mari s'éloigne du foyer pendant de longues années pour gagner sa vie, le départ des femmes est perçu comme une trahison ou un abandon.

<sup>7</sup> Aujourd'hui le viol est reconnu comme une arme de guerre.

Sauf dans quelques cas dont nous nous ferons état plus loin.

Ces différences entre les hommes et les femmes se marquent sur le plan pratique à toutes les étapes du projet migratoire, et ce, depuis l'origine de la décision jusqu'aux dernières dispositions pratiques.

C'est ce que montrent les expériences relatées par l'association Cabiria dans sa note "migration et genre" du rapport annuel de 2000.<sup>8</sup> Et les remarques valent pour toutes les femmes, quels que soient leurs moyens d'existence.

### **Inégalités dans les trajectoires**

Sur ce plan pratique, il est fait état de la position d'infériorité des femmes face à l'administration qui doit leur délivrer un passeport, une autorisation, des documents pour quitter le pays. Quel que soit le régime politique ou la culture dominante, cette administration va considérer les femmes comme des personnes dépendantes qui ne sont ni capables, ni autorisées à prendre une décision de cette nature en toute liberté.

De plus, pour entreprendre de telles démarches, les femmes se trouvent en difficulté là où, pour payer le transport légal ou illégal (l'avion, le train, le passeur), pour obtenir des passe-droits, il faut disposer d'argent, et la somme est souvent importante. Même les femmes qui travaillent ont du mal à rassembler un argent qui est généralement indispensable à la survie de la famille. Mais contrairement aux hommes, les femmes ne peuvent pas s'adresser à des "prêteurs" qui ne feront pas crédit à une femme sans avoir au moins la caution de la famille.

Et la famille? Hors les cas où la stratégie familiale consiste à envoyer la femme en "éclaireur", espérant qu'elle trouve plus facilement du travail, les familles font souvent obstacle.

Il n'est pas une femme parmi celles que nous avons rencontrées qui n'exprime le désir de travailler ou plutôt, de gagner sa vie par elle-même, et donc de ne dépendre de personne. Travailler, c'est bien évidemment se procurer des revenus par son propre effort, ne pas demander l'aide de l'institution ("l'État"), fut-elle suffisante pour vivre et nourrir ses enfants.

Pour toutes les femmes rencontrées, un emploi à l'extérieur du foyer s'est imposé comme un droit et comme une protection, mais avant tout, comme une obligation vitale. Aucune ne se considère comme faisant partie de cette catégorie de femmes inactives, de "ménagères", qui ont "choisi" de ne pas travailler. L'inactivité est forcée.

On a pu remarquer, au cours de notre enquête du côté de certains

<sup>8</sup> ASSOCIATION CABIRIA. *Action de santé communautaire avec les femmes prostituées*. Rapport annuel 2000 Migrations et genre.

services sociaux spécialisés dans l'accueil des femmes dans le pays d'accueil, que cette volonté est souvent contestée, voire niée, au nom de considérations culturalistes, ou religieuses. Et il nous revient que des employeurs émettent, en réponse à des candidatures de femmes diplômées des considérations condescendantes à l'égard des diplômes obtenus dans le pays d'origine ou à propos de l'expérience professionnelle antérieure. S'ajoutent, parce qu'il s'agit de femmes, une fragilité génétique supposée, une prédisposition à la dépendance.

Or, selon les constatations que nous avons pu faire, la recherche d'un emploi est non seulement une réalité, mais elle représente plus qu'un désir d'emploi. Pour les femmes nous semble-t-il, plus que pour les hommes, l'intégration dans le marché du travail, ou à tout le moins, la sortie du système des aides publiques, a une forte valeur idéologique. Pour ces femmes migrantes, qu'elles soient seules ou accompagnées, la capacité à se prendre en charge par elles-mêmes représente l'aboutissement du parcours migratoire et la preuve que, comme femmes, comme réfugiées, demandeuses d'asile, comme étrangères, elles prouveront qu'elles ont réussi à surmonter toutes les embûches et préjugés. Désormais, elles vont se considérer comme installées en Belgique et être en droit d'être traitées sur le même pied que toutes les autres femmes dans le pays. C'est là un signe de ce que les femmes migrantes d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes représentations que leurs mères ou grands-mères.

### **Un marché du travail inégalitaire**

La réalité n'est guère favorable cependant. Face au marché du travail, dans le système de la concurrence pour l'emploi, il faut reconnaître que ces femmes cumulent des handicaps: outre celui du genre, il y a aussi celui de l'origine "ethnico nationale" et celui de la précarité du statut administratif qui, dans les conditions actuelles du marché de l'emploi, les conduisent tout droit vers les emplois instables, mal payés, mal considérés, quels que soient leurs diplômes, leur expérience et les compétences que certaines d'entre elles ont acquises préalablement.

Toutes les femmes que nous avons rencontrées illustrent les constatations qui ont été faites sur le type d'activités et les secteurs d'emplois dans lesquels ces femmes sont employées. En effet, quand elles ont un emploi, ces femmes sont employées dans le secteur des services aux personnes (c'est-à-dire les métiers d'auxiliaires de santé, de garde malades dans des maisons de repos pour personnes âgées), dans le nettoyage chez les particuliers ou dans les bureaux, dans les activités de femmes de chambre des hôtels, ou de blanchisseuses, ou encore dans les bars et restaurant,

comme cuisinières ou serveuses. Ce qui caractérise en effet ces emplois est le fait que, précisément, quand l'emploi est déclaré, légal, les contrats sont de courte durée, le personnel souvent remplacé. Très souvent une partie du temps de travail n'est pas déclarée, ou encore, les salaires officiels ne sont pas respectés, ni les droits, ni les primes...

Dans de telles conditions, même lorsque les emplois sont légaux, ces travailleuses ne vont jamais arriver à se constituer une provision suffisante de droits sociaux pour bénéficier des indemnités si elles sont malades ou au chômage. Par conséquent, faute de garanties sociales suffisantes, ces femmes seront appelées à continuer à accepter de telles conditions d'emploi.

Il y a là une chaîne sans fin, alimentée par le *turn over* des travailleuses, mais aussi par le fait que les autres emplois, pour des raisons diverses, ne leur sont pas accessibles.

Il faut aussi ajouter deux éléments caractéristiques: le premier est que ces secteurs sont ceux où le niveau de salaire est le plus bas. Le deuxième est que, les femmes qui travaillent sont rarement insérées dans une équipe, dans un collectif comme dans les emplois à domicile, ou les bars et restaurants, maisons de repos, etc...

Et quand c'est le cas, comme dans le nettoyage de bureau, les équipes sont composées de telle manière que les femmes n'arrivent à avoir contact avec personne, faute de parler la même langue. Tel n'est pas le cas des hommes. Seuls des hommes peuvent travailler sur un chantier, dans une usine, au sein d'une équipe avec la possibilité de communiquer. Certes, leurs emplois sont aussi précaires et instables mais, compte tenu du secteur dans lequel ils sont occupés, les rémunérations sont plus élevées.

Certes, ces inégalités dans l'emploi, au fond, sont aussi celles qu'on retrouve dans le marché du travail en général et qui touchent l'ensemble des femmes quels que soient leur origine et leur statut. Simplement, elles sont ici plus profondes et plus difficiles à combattre, car, dans leur position de réfugiées et demandeuses d'asile, ces femmes ne peuvent pas s'appuyer sur la loi pour les dénoncer.

Le paradoxe est que ce secteur est un "gisement" d'emplois dont la survie et l'expansion dépendent étroitement de la mauvaise qualité des conditions d'emploi, des bas salaires et de l'absence de protection qui y sont offerts.

De sorte que, même quand ces femmes migrantes, primo arrivantes, ont eu la chance d'y trouver un emploi, elles sont continuellement menacées par d'autres catégories de travailleuses dont la situation est encore moins bonne que la leur, dont le niveau d'exigence est encore plus faible parce qu'elles sont plus précaires, plus menacées, etc.

C'est la chaîne sans fin du *dumping*: des primo arrivantes légales

sont menacées par les illégales, qui, à leur tour, sont confrontées à la concurrence des dernières arrivées, lesquelles sont prêtes à accepter des conditions pires.

Contrairement à ce qu'on peut penser, il n'y a pas de seuil de saturation pour ces emplois, tant parce que la demande de travail continue d'être forte, que parce que les opportunités d'intégration dans les autres secteurs sont inexistantes.

On le voit, ce marché de l'emploi est celui qui fait se côtoyer un marché du travail féminin ordinaire avec un marché du travail clandestin. Une telle interaction joue un rôle précis dans le fonctionnement des secteurs et conditionne quelquefois leur rentabilité. Mais pour les femmes, cet environnement concurrentiel rend particulièrement malaisée, sinon impossible la sortie de la situation de sujétion dans laquelle elles se trouvent, tant au niveau du marché du travail que dans leurs rapports avec les autorités.

## **Deuxième partie: la construction d'une identité propre**

Les travaux des historiennes sur l'émigration des femmes ont montré à partir de cas exemplaires, comment la migration a, de tous temps, changé les identités, en particulier celles des femmes. Si tous les migrants, qu'ils le souhaitent ou non, sont appelés à se battre pour cette nouvelle identité, le combat des femmes est particulièrement dur.

Mais ce que ces travaux soulignent est que l'expérience de la migration a aussi donné aux femmes l'occasion de développer des capacités et des ressources qu'elles mêmes ne se connaissaient pas.

Quant à nous, il nous est apparu que la femme que nous interroignons, un moment dans sa trajectoire d'intégration, n'était plus celle qui s'était, quelques mois ou quelques années avant, présentée aux frontières et progressivement installée dans le pays.<sup>9</sup>

Nous évoquons ici des éléments de l'identité féminine qui pèsent dans le parcours des femmes migrantes, sans qu'elles puissent s'en défaire, même si ceux-ci les placent, par rapport aux hommes, dans une position subalterne. On mesure le poids du modèle historique patriarcal des migrations, celui du statut marital et du statut administratif, des identités et des stratégies.

---

<sup>9</sup> La proposition a tout l'air d'être une banalité. Elle l'est en effet, car les études qui ont été menées auprès de femmes issues de différentes communautés (roumaines, philippines, congolaises, indonésiennes ou issues du sous continent indiens) au Canada, en Suisse, en Grande Bretagne débouchent toutes ce même constat. Voir VERSCHUUR, Christine; FENNEKE, Reysoo. "Genre, nouvelle division internationale du travail et migration", *Cahiers Genre et Développement*. CARDU, Hélène; SANSCHAGRIN, Mélanie. "Les femmes et la migration, les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socio professionnelle à Québec", *Recherches féministes*, v. 15, n. 2, p. 87-122.

## Déterminants du destin: le statut marital

Pour ce qui concerne les femmes elles-mêmes, le premier élément de leur identité administrative est leur statut marital. Ce statut joue un rôle stratégique pour assigner aux femmes leur place dans le processus migratoire, et par là pour prédéterminer leurs modalités d'insertion sociale et professionnelle. Dans tous les pays, c'est le mariage qui confère aux femmes un statut dans la société mais aussi, très souvent, une situation sociale.

C'est ce statut marital qu'elles emportent avec elles dans leur périple migratoire. En effet, il va justifier la différence de traitement entre les femmes "accompagnantes" et les femmes "isolées" au cours de la phase de reconnaissance comme réfugiée et cette différenciation va persister dans la phase ultérieure qui est celle de l'insertion dans la société d'accueil et dans l'entrée dans le marché du travail.

Dans notre groupe, la majorité des femmes est mariée. Une partie a été régularisée par la procédure du regroupement familial car il s'agit des jeunes femmes qu'un résident étranger ou belge est parti épouser dans le pays d'origine. Elles quittent leur famille pour la première fois et découvrent un environnement nouveau auquel elles ne sont pas préparées, de sorte que, comme le souligne R. Silberman<sup>10</sup>, elles pourraient avoir tendance, pour se rassurer, de s'accrocher à la famille ou au mari en s'écartant du processus de socialisation, et notamment, du travail. Ou alors, elles ne peuvent se protéger des pressions d'une famille qui veut la garder à disposition.

Effet pervers de cette forme de regroupement familial, que bien des femmes affirment regretter par la suite.

D'autre part, il n'est pas rare que ce type de mariage échoue et que ces femmes se retrouvent rapidement abandonnées par un mari qu'elle ne connaissaient pas, ou auquel elles cherchent à échapper en quittant le domicile volontairement. Mais aucune des femmes dans cette situation n'a désiré retourner dans son pays d'origine. Elles veulent au contraire bénéficier de cette liberté nouvelle, quel qu'en soit le prix. Car isolées, elles sont sans ressources.

Dans notre petit groupe de discussion, une seule des femmes arrivées par cette voie vivait encore avec l'époux. Les autres se sont séparées.

A l'opposé, une partie des femmes du groupe sont celles que l'administration a définies comme des isolées: des femmes séparées et abandonnées déjà dans leur pays d'origine, des veuves.

<sup>10</sup> SILBERMAN, Roxane. *Le rapport à l'emploi des femmes immigrées, femmes immigrées et issues de l'immigration*, p. 111.11 MARAGE, Vital. *Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité, le cas des mineurs sans titre de séjour en région de Bruxelles-capitale* Enquête de trajectoires individuelles et évaluation des logiques partenariales locales et des pratiques professionnelles, Rapport de recherche 2005.

Mais le plus souvent, les femmes désignées comme isolées sont en réalité des femmes mariées.

Deux cas de figure sont possibles: les femmes qui sont parties seules avec l'accord du mari. Il s'agit d'une stratégie d'immigration prévoyante qui consiste à réduire le risque migratoire en faisant partir le conjoint qui a le plus de chance de trouver un emploi rapidement dans un marché donné afin de préparer l'arrivée de l'autre conjoint ou encore le retour. Un autre *modus operandi* est de maintenir au pays celui des conjoints qui a le meilleur salaire. Dans les deux cas, c'est la femme qui part la première. Si elle ne trouvait rien, il y aura toujours un revenu dans le ménage. Ou bien, la femme part parce qu'au pays, le mari a une meilleure situation.

L'autre cas de figure est celui des femmes parties sans l'accord du mari et leur départ est comme un divorce, même s'il n'est pas officiel. Certaines arrivent seules ou avec leurs enfants et par exemple, rejoignent une sœur, une amie déjà installée. Une femme russe partie avec son fils sans l'accord de son mari, a reçu un formulaire à signer pour signifier leur divorce quelques mois après son installation en Belgique. Une autre a obtenu le divorce et s'est remariée avec un compatriote, mais en Belgique.

Beaucoup de femmes mariées sont parties seules à cause des enfants. Ainsi, la mère de la jeune Carmen est une coiffeuse originaire de Goiânia au Brésil. Elle est venue seule avec un visa de tourisme pour payer les études de ses enfants mais elle séjourne en Belgique de manière illégale. Avec l'argent gagné, elle a fait venir sa fille pour qu'elle poursuive sa scolarité en Belgique, où l'école est gratuite. Elle espère faire venir aussi son fils, malgré l'opposition du père resté au Brésil.<sup>11</sup>

L'urgence des mères seules est de trouver les moyens de récupérer leurs enfants pour les élever ici et les envoyer à l'école quand, dans leur pays d'origine, l'école ne leur est pas accessible. Mais ces enfants (souvent des adolescents d'ailleurs) ne sont pas nécessairement demandeurs, non dans le but de rester au pays, mais parce qu'ils rêvent de la Grande Bretagne ou des Etats Unis comme tous les jeunes du monde. A ceci près qu'ils ne peuvent pas quitter la Belgique, faute de papiers.<sup>12</sup>

Enfin, il y a des femmes qui sont venues seules (des veuves, des divorcées, des femmes abandonnées) et mariées ou remariées avec des Belges rencontrés ici. Ces femmes ont pu entamer une procédure de régularisation, quelques-unes sont en procédure de naturalisation.

---

<sup>11</sup> MARAGE, Vital. *Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité, le cas des mineurs sans titre de séjour en région de Bruxelles-capitale*. Enquête de trajectoires individuelles et évaluation des logiques partenariales locales et des pratiques professionnelles, Rapport de recherche 2005.

Les travaux sur les migrations féminines comptent, parmi les “nouvelles migrantes” que sont les femmes isolées, les prostituées, c’est-à-dire, comme on dit aujourd’hui, les “travailleuses du sexe”. A première vue, notre groupe n’en compte pas. Mais il n’est pas hors propos d’intégrer cette catégorie car “même quand elle n’a pas lieu d’être, la migration des femmes démunies est toujours associée au travail du sexe”.<sup>13</sup> La trajectoire n’est pas fondamentalement différente<sup>14</sup>, même si l’insertion peut prendre des formes spécifiques.

### **Statut marital et statut administratif et leurs effets sur l’insertion**

Quand on établit un lien entre le statut marital à l’entrée et le statut administratif conféré par l’Administration en Belgique, on note une différence dans la manière de prendre la demande en considération. Tout semble se passer comme si les femmes mariées qui sont entrées au titre du regroupement familial arrivent à obtenir une reconnaissance plus aisément que les femmes isolées. Certes, le regroupement familial est une catégorie prévue, mais la position d’épouse, conjointe d’un résident légal fait figure de garantie car il entre dans un schéma classique aisément reconnaissable par l’institution et traditionnel, selon lequel la migration de la femme est justifiée par le choix du mari.

Par contre, l’administration semble plus tatillonne pour des femmes célibataires ou isolées qui ne sont pas à proprement parler des réfugiées politiques emblématiques. S’agissant de femmes, il y a toujours comme un doute sur la réalité du risque encouru, même quand la loi a admis des critères de reconnaissance pour des persécutions dues au fait d’être femme (mariages forcés, violences...). Il semble en somme que les persécutions doivent avoir été spectaculaires ou médiatisées. En revanche, si les souffrances sont jugées banales, qu’elles relèvent de ce qui est considéré comme la vie privée des couples ou des “différences culturelles”, les critères ne sont pas jugés applicables.

Cette différence de traitement peut être considérée au minimum comme une inégalité basée sur l’état civil, au plus comme une discrimination active.

Pour les hommes mariés ou isolés, à la différence des femmes, la position maritale n’a pas d’impact sur le parcours migratoire mais l’immense

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> ROBINSON Lillian S. “‘Sex and the city’, la prostitution à l’ère des migrations mondiales”, *Recherches féministes, Migrations*. Québec: Université Laval, v. 15, n. 2, 2002.

<sup>14</sup> ASSOCIATION CABIRIA, *op. cit.*

majorité des femmes, (sauf peut-être les étudiantes) structure sa trajectoire migratoire par rapport au conjoint et aux enfants.

### **L'état du monde**

Si, par le passé, la place et le rôle des femmes dans les migrations étaient largement occultés, il ne faut pas seulement en renvoyer la responsabilité à la mauvaise volonté des hommes, aux habitudes patriarcales des administrations ou à un quelconque complot contre les femmes. Il faut aussi prendre en compte l'état du monde d'alors, avec une concentration des richesses et des techniques dans les régions du monde les plus développées, les Etats-Unis et l'Europe occidentale se contentant de pomper les ressources d'un Tiers Monde encore soumis aux séquelles de la colonisation.

Aujourd'hui, dans une économie mondialisée, même si le rapport entre le Nord et le Sud reste encore largement inégalitaire, il faut quand même reconnaître à l'exacerbation de la concurrence internationale un aspect positif: dans une économie qui cherche à faire pression sur les coûts du travail, les entreprises sont obligées d'aller chercher leur main d'œuvre de plus en plus loin, jusque dans les coins les plus reculés de la Chine et du Bangladesh, avec pour effet de pousser de plus en plus de femmes à occuper un emploi et, par là, de gagner ne fut-ce qu'une part d'indépendance économique par leur participation massive au marché du travail.

En fait, les femmes qui migrent aujourd'hui, même celles qui suivent leur conjoint, sont largement plus éduquées que les femmes d'avant. L'immense majorité est lettrée et, comme le montrent toutes les enquêtes, une part importante d'entre elles possède des diplômes, même supérieurs. Nombreuses sont celles qui ont un métier, et qui travaillaient déjà au pays d'origine. De surcroît, la mondialisation des échanges vaut aussi pour les media et l'information et rares sont les régions du monde coupées du siècle et de l'actualité.

Il n'est donc pas douteux que de telles femmes deviennent capables de s'engager dans un projet migratoire par elles-mêmes et de prendre la responsabilité de leur propre revenu et celui de leur famille.

Enfin, pour mesurer véritablement l'impact que représente la présence active des femmes dans le processus migratoire, il faut replacer la genèse de leur projet dans le cadre des transformations du monde contemporain. Les femmes se sont désormais taillé un espace d'autonomie dans la société, mais en en payant le prix fort.

## Bibliographie

- ASSOCIATION CABIRIA. *Action de santé communautaire avec les femmes prostituées*. Rapport annuel 2000 Migrations et Genre, Lyon. Accessible en ligne: <http://www.cabiria.asso.fr>. (voir aussi Rapport annuel 2001).
- CARDU, Hélène; SANSCHAGRIN, Mélanie. "Les femmes et la migration, les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socio professionnelle à Québec", *Recherches féministes*, revue interdisciplinaire francophone, *Migrations*. Québec: éd. Université Laval, v. 15, n. 2, 2002. Accessible en ligne sur: [www.erudit.org](http://www.erudit.org).
- GOLDMAN, Emma. *Epopée d'une anarchiste*. Bruxelles: Complexe, réed, 2001.
- KRZESLO, Estelle. "Profil d'une nouvelle catégorie de chercheurs d'emploi en Belgique: les étrangers primo arrivants accueillis dans les dispositifs d'accompagnement à Bruxelles et en Wallonie". Lettre d'information du TEF (Travail Emploi, Formation), n. 2-3, 2005. Accessible en ligne: [http://www.ulb.ac.be/socio/tef/page\\_lettre/lettreinfo.htm](http://www.ulb.ac.be/socio/tef/page_lettre/lettreinfo.htm).
- KRZESLO, Estelle. "Les nouvelles figures de la migration internationale: les femmes en première ligne". In: *Vivre clandestines*, sous la dir. COLFEN (collectif des femmes en noir) Bruxelles: Ed. de l'Université des femmes, juin 2006, étude n. 3. Collection "Agir féministes".
- KRZESLO, Estelle. "Travailler: un droit et une protection", *"Exilées"*, *Agenda interculturel* n. 252, avril 2007, pp. 18-24.
- MARAGE, Vital. *Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité, le cas des mineurs sans titre de séjour en région de Bruxelles-Capitale*. Enquête de trajectoires individuelles et évaluation des logiques partenariales locales et des pratiques professionnelles. Rapport de recherche 2005. Accessible en ligne: [http://www.ulb.ac.be/socio/tef/page\\_tef.htm](http://www.ulb.ac.be/socio/tef/page_tef.htm).
- MARTENS, Albert. *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970. (s. l.), EVO - Presses universitaires de Louvain, 1976.
- ROBINSON, Lillian. S. "'Sex and the city', la prostitution à l'ère des migrations mondiales", *Recherches féministes*, revue interdisciplinaire francophone, *Migrations*. Québec: éd. Université Laval, v. 15, n. 2, 2002. Accessible en ligne sur: [www.erudit.org](http://www.erudit.org).
- SILBERMAN, Roxane. *Le rapport à l'emploi des femmes immigrées, femmes immigrées et issues de l'immigration*.
- VERSCHUUR, Christine; REYSOO, Fenneke. "Genre, nouvelle division internationale du travail et migration", *Cahiers Genre et Développement*. Paris: L'Harmattan, 2005, n. 5.

